

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 30 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes Mr Mohamed LOUZIR et M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017 (exprimé en dinar tunisien)

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	4 671 188	14 431 009
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	809 907 969	578 771 502
Portefeuille-titres de placement	6	1 202 092	1 286 532
Portefeuille d'investissement	7	9 359 953	9 359 953
Valeurs Immobilisées	8	13 564 933	10 290 595
Autres actifs	9	14 024 615	17 056 109
TOTAL DES ACTIFS		<u>852 730 750</u>	<u>631 195 700</u>
		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
PASSIFS			
	Notes		
Concours bancaires	10	15 660 880	11 722 960
Dettes envers la clientèle	11	8 524 277	5 199 476
Emprunts et dettes rattachées	12	610 356 838	487 100 412
Fournisseurs et comptes rattachés	13	140 514 665	67 519 395
Autres passifs	14	5 166 903	5 566 418
TOTAL DES PASSIFS		<u>780 223 563</u>	<u>577 108 661</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		40 180 000	28 700 000
Réserves		5 783 659	5 041 480
Prime d'émission		13 996 000	8 830 000
Actions propres		(832 733)	(398 915)
Résultats reportés		5 177 500	4 846 306
Résultat de l'exercice		8 202 760	7 068 169
Total des capitaux propres	15	<u>72 507 187</u>	<u>54 087 039</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>852 730 750</u>	<u>631 195 700</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2017
(Exprimé en dinars)

	31 Décembre <u>2017</u>	31 Décembre <u>2016</u>
ENGAGEMENTS DONNES	131 345 437	124 288 424
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	46 258 490	50 146 914
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	85 086 947	74 141 510
ENGAGEMENTS RECUS	1 710 135 150	1 269 917 906
Cautions Reçues	630 472 460	482 579 060
Garanties Reçues	336 570	630 963
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	132 081 226	94 177 649
Valeurs des biens, objet de leasing	947 244 894	692 530 235
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	49 799 645	37 505
Emprunts obtenus non encore encaissés	49 770 000	-
Effets escomptés sur la clientèle	29 645	37 505

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	69 619 440	51 826 610
Intérêts et charges assimilées	17	(44 095 868)	(30 433 146)
Produits des placements	18	184 389	561 512
Autres produits d'exploitation	19	30 266	28 825
Produits nets		<u>25 738 226</u>	<u>21 983 800</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	20	7 047 593	5 465 389
Dotations aux amortissements	21	596 503	512 335
Autres charges d'exploitation	22	3 579 811	3 288 798
Total des charges d'exploitation		<u>11 223 906</u>	<u>9 266 522</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>14 514 320</u>	<u>12 717 278</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	2 862 275	2 462 429
Dotations nettes aux autres provisions	24	141 050	447 285
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>11 510 996</u>	<u>9 807 564</u>
Autres pertes ordinaires	25	(437 315)	(15 366)
Autres gains ordinaires	26	81	59 161
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>11 073 761</u>	<u>9 851 359</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(2 296 801)	(2 024 139)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>8 776 960</u>	<u>7 827 221</u>
Contribution conjoncturelle	27	(574 200)	(759 052)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>8 202 760</u>	<u>7 068 169</u>
Résultat par action		1,256	1,119

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	448 108 048	334 539 023
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(551 002 909)	(411 149 263)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(10 839 314)	(8 203 588)
Intérêts payés	31	(41 242 920)	(27 791 865)
Impôts et taxes payés	32	(3 669 680)	(1 737 614)
Restitution du crédit de TVA		19 723 440	-
Autres flux liés à l'exploitation	36	(1 672 405)	2 007 799
		<u>(140 595 741)</u>	<u>(112 335 509)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(3 937 844)	(5 167 220)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	160 000	55 499
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	(2 046 664)
		<u>(3 777 844)</u>	<u>(7 158 385)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	15	13 776 000	-
Décaissements suite au rachat d'actions propres	15	(1 033 154)	(656 955)
Encaissements suite à la cession d'actions propres	15	595 791	258 491
Dividendes et autres distributions	35	(3 121 250)	(2 350 854)
Encaissements provenant des emprunts	12	898 230 000	671 000 000
Remboursements d'emprunts	12	(777 771 543)	(552 035 629)
		<u>130 675 844</u>	<u>116 215 053</u>
Variation de trésorerie			
		<u>(13 697 741)</u>	<u>(3 278 841)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	2 708 050	5 986 891
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	(10 989 692)	2 708 050

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2017	2016		2017	2016		2017	2016
Intérêts de leasing	66 738 625	49 446 765	Intérêts et charges assimilés	44 095 868	30 433 146			
Intérêts de retard	867 800	922 499						
Variation des produits réservés	(274 147)	(317 561)						
Produits accessoires	2 287 162	1 774 907						
Autres produits d'exploitation	30 266	28 825						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>69 649 706</u>	<u>51 855 435</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>44 095 868</u>	<u>30 433 146</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>25 553 838</u>	<u>21 422 288</u>
Marge commerciale (PNB)	25 553 838	21 422 288	Autres charges d'exploitation	3 579 811	3 288 798			
Produits des placements	184 389	561 512	Charges de personnel	7 047 593	5 465 389			
<u>Sous total</u>	<u>25 738 226</u>	<u>21 983 800</u>	<u>Sous total</u>	<u>10 627 403</u>	<u>8 754 187</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>15 110 823</u>	<u>13 229 613</u>
Excédent brut d'exploitation	15 110 823	13 229 613	Dotations aux amortissements et aux résorptions	596 503	512 335			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	1 394 633	1 093 001	- Pour dépréciation des créances	3 826 908	3 355 430			
- pour titres de participation	102 371	108 425	- Collectives	430 000	200 000			
Autres produits ordinaires	81	59 161	- Pour dépréciation des titres	96 540	116 325			
			- Pour risques et charges	75 000	389 375			
			- Pour autres actifs	71 881	50 010			
<u>Sous total</u>	<u>16 607 909</u>	<u>14 490 200</u>	Autres pertes ordinaires	437 315	15 366			
Résultat des activités ordinaires	8 776 960	7 827 221	Impôts sur les bénéfices	2 296 801	2 024 139			
			<u>Sous total</u>	<u>7 830 948</u>	<u>6 662 980</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>8 776 960</u>	<u>7 827 221</u>
			Contribution onjoncturelle	574 200	759 052			
<u>Sous total</u>	<u>8 776 960</u>	<u>7 827 221</u>	<u>Sous total</u>	<u>574 200</u>	<u>759 052</u>	<u>Résultat net</u>	<u>8 202 760</u>	<u>7 068 169</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 dinars pour le porter de 28.700.000 dinars à 40.180.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 dinars par la création de 1.722.000 actions nouvelles émises au prix de 8 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions ont été souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription. Elles portent jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 dinars (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2017, à 40.180.000 Dinars composé de 8.036.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2017, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de HannibalLease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en

résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères:

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-4 Contrôle fiscal

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2012 au 31 décembre 2015.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Décembre 2016 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 748.431 DT dont 262.537 DT de pénalités et de ramener le crédit de TVA constaté au 31 décembre 2015 de 2.795.985 DT à 2.176.671 DT.

Dans ce cadre et en application de l'article 44 du code des droits et des procédures fiscaux, la société a formulé, en Janvier 2017, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale et a présenté ses observations et arguments justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations, néanmoins l'administration n'a pas retenu toutes les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en mars 2017.

Le dénouement de cette opération a eu lieu en 2017, sans recours juridictionnel et a eu pour effet de ramener le complément des impôts et taxes réclamés à 429.826 DT dont 62.738 DT de pénalités, le crédit de TVA constaté au 31 décembre 2015 de 2.795.985 DT à 2.203.671.

A ce titre, et compte tenu de l'effet des corrections symétriques qui en découlent, la société a enregistré des pertes pour un montant de 557.800 DT et a procédé à la reprise sur les provisions antérieures pour 389.375 DT.

3-5Contrôle social

Au cours de l'exercice 2017, la société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation sociale, pour la période allant du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2016.

Le dénouement de cette opération a eu lieu en 2017, sans recours juridictionnels et a eu pour effet de payer un complément de cotisations en principal de 187.439 DT.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Banques	4 670 288	14 429 802
- Caisses	900	1 208
<u>Total</u>	<u>4 671 188</u>	<u>14 431 009</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
Créances sur contrats mis en force	831 314 179	595 774 724
Encours financiers	804 981 509	574 517 361
Impayés	29 560 226	24 089 705
Intérêts échus différés	(3 347 211)	(2 883 079)
Valeurs à l'encaissement	119 656	50 736
Créances sur contrats en instance de mise en force	6 087 383	7 353 950
Total brut des créances leasing	837 401 562	603 128 674
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(8 521 216)	(8 295 032)
Provisions pour dépréciation des impayés	(14 185 054)	(11 978 963)
Provisions collectives	(3 030 000)	(2 600 000)
Provisions additionnelles	(61 796)	(61 796)
Produits réservés	(1 695 527)	(1 421 380)
Total net des créances leasing	809 907 969	578 771 502

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2016	581 871 311
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	549 729 502
- Relocations	15 041 521
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(305 156 200)
- Relocations	(13 958 674)
- Cessions à la valeur résiduelle	(224 099)
- Cessions anticipées	(16 234 470)
Solde au 31 décembre 2017	811 068 892

5.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

		31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
- Créance à plus de cinq ans		13 531 308	5 877 882
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		566 386 927	403 221 131
- Créance à moins d'un an		341 749 529	243 449 101
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	921 667 764	652 548 114
- Revenus à plus de cinq ans		2 232 496	784 186
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		67 290 819	47 725 627
- Revenus à moins d'un an		62 557 911	45 667 836
Total des produits financiers non acquis	(2)	132 081 226	94 177 649
- Valeurs résiduelles	(3)	4 804 713	3 006 926
- Contrats suspendus	(4)	10 590 258	13 139 971
- Contrats en cours	(5)	6 087 383	7 353 950
Encours financiers des contrats de leasing	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	811 068 892	581 871 311

5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type de matériel

5.2.1 Analyse par secteur d'activité

		31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
- Bâtiment et travaux publics		187 711 823	125 445 435
- Industrie		97 224 576	59 837 015
- Tourisme		77 228 655	54 339 878
- Commerce et services		359 367 884	269 248 114
- Agriculture		89 535 954	73 000 869
Total		811 068 892	581 871 311

5.2.2 Analyse par type de matériel

		31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
- Equipements		118 996 093	81 356 645
- Matériel roulant		556 969 089	423 696 415
- Matériel spécifique		83 917 523	41 402 353
Sous Total		759 882 705	546 455 413
- Immobilier		51 186 187	35 415 898
Total		811 068 892	581 871 311

5.3 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

		31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Clients ordinaires (1)		16 048 836	12 200 051
Inférieur à 1 mois		7 642 987	5 640 104
Entre 1 à 3 mois		4 798 014	3 876 324
Entre 3 et 6 mois		973 914	786 231
Entre 6 mois et 1 année		947 215	732 912
Supérieur à 1 année		1 686 704	1 164 480
Clients litigieux (2)		13 511 390	11 889 654
Total (1)+(2)		29 560 226	24 089 705

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	685 511 130	102 494 364	1 449 968	629 075	14 896 972	804 981 509
Impayés	2 228 888	9 690 323	508 720	605 930	16 526 365	29 560 226
Contrats en instance de mise en force	5 759 572	327 475	-	-	336	6 087 383
CREANCES LEASING	693 499 590	112 512 162	1 958 688	1 235 005	31 423 673	840 629 117
Avances reçues (*)	(7 767 430)	(185)	(384)	-	(750 277)	(8 518 277)
ENCOURS GLOBAL	685 732 160	112 511 977	1 958 303	1 235 005	30 673 396	832 110 841
ENGAGEMENTS HORS BILAN	43 520 602	2 737 888	-	-	-	46 258 490
TOTAL ENGAGEMENTS	729 252 762	115 249 866	1 958 303	1 235 005	30 673 396	878 369 331
Produits réservés	-	-	(51 782)	(53 275)	(1 590 470)	(1 695 527)
Provisions sur encours financiers	-	-	(5 944)	(21 214)	(8 494 058)	(8 521 216)
Provisions sur impayés	-	-	(34 829)	(272 787)	(13 877 438)	(14 185 054)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(61 796)	(61 796)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(92 555)	(347 277)	(24 023 761)	(24 463 593)
ENGAGEMENTS NETS	729 252 762	115 249 866	1 865 748	887 728	6 649 635	853 905 737
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,22%	0,14%	3,49%	
			3,86%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2016			4,68%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			4,73%	28,12%	78,32%	
			72,23%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2016			71,37%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Actions cotées	1 422 343	1 590 343
- Titres SICAV	89 298	11 569
Total brut	<u>1 511 641</u>	<u>1 601 913</u>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(309 549)	(315 380)
Total net	<u>1 202 092</u>	<u>1 286 532</u>

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Coût moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	2,327	(44 855)	0,046%
SAH	23 550	1,000	6,494	152 923	15,432	-	0,064%
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	7,991	(19 921)	0,087%
Tawasool	120 000	1,000	1,100	132 000	0,374	(87 120)	0,111%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	16,435	-	0,064%
UADH	38 462	6,500	6,500	250 003	2,662	(147 617)	0,104%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 706	6,103	(10 036)	0,033%
Total				1 422 343		(309 549)	

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Titres de participation	8 778 841	8 778 841
- Titres immobilisés	581 112	581 112
Total	<u>9 359 953</u>	<u>9 359 953</u>

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2017 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2014
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000 *	2010-2012
- Société NIDA	29,84%	3 939 342	1	4 739 341 **	2010-2013-2014-2016
- Société Eclair Prym	24,00%	6 000	100	600 000	2013
Total				<u>8 778 841</u>	

(*) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

(**) L'acquisition des 3.939.342 actions de la société NIDA SA a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinars par action et 1.333.331 actions au prix de 1.6 dinars par action.

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2017 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant Total</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Fonds commun de placement MAC Horizon	4,23%	5 000	100,000	100,000	500 000	2016
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
Total					<hr/> 581 112	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période		
Logiciels	33,3%	451 849	92 650	-	-	544 499	337 217	60 172	-	397 389	-	147 109
Total des immobilisations incorporelles		451 849	92 650	-	-	544 499	337 217	60 172	-	397 389	-	147 109
Terrain	-	5 670 140	-	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5,0%	2 630 526	-	-	-	2 630 526	792 782	131 526	-	924 308	-	1 706 218
Matériel de transport	20,0%	939 638	3 603	-	-	943 241	503 964	160 812	-	664 776	-	278 465
Equipements de bureau	10,0%	682 639	25 641	-	-	708 280	462 820	51 378	-	514 198	-	194 081
Matériel informatique	33,3%	502 454	28 276	-	-	530 729	388 365	60 672	-	449 037	-	81 692
Installations générales	10,0%	655 636	1 921	-	-	657 557	361 716	61 011	-	422 728	-	234 830
Autres matériels	10,0%	45 886	-	-	-	45 886	35 744	2 831	-	38 576	-	7 310
Immobilisations en cours		943 484	3 444 794	376 921	186 900	4 578 299	-	-	-	-	-	4 578 299
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		650 952	392 758	(376 921)	-	666 789	-	-	-	-	-	666 789
Total des immobilisations corporelles		12 971 354	3 896 993	-	186 900	16 681 446	2 545 391	468 232	-	3 013 623	250 000	13 417 824
TOTAUX		13 423 203	3 989 643	-	186 900	17 225 945	2 882 608	528 404	-	3 411 012	250 000	13 564 933

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Charges reportées	1 707 776	1 502 119
- Dépôts et cautionnements versés	40 100	40 100
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	100 152
- Prêts au personnel	1 308 369	1 252 414
- Personnel, avances et acomptes	31 488	34 517
- Etat, crédit de TVA	8 265 350	12 687 499
- Etat, compte d'attente TVA	1 299 398	677 062
- Etat, TCL en cours de restitution	118 054	118 054
- Compte courant "AMILCAR LLD"	100 000	100 000
- Compte courant "NIDA"	250 000	-
- Produits à recevoir des tiers	859 301	489 489
- Débiteurs divers	50 942	110 181
- Charges constatées d'avances	92 789	71 745
<u>Total brut</u>	<u>14 223 719</u>	<u>17 183 332</u>
A déduire :		
- Provisions	(199 104)	(127 223)
<u>Montant net</u>	<u>14 024 615</u>	<u>17 056 109</u>

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 31 DECEMBRE 2017
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	471 270	204 297	675 567	471 270	68 099	539 369	136 198
Charges à répartir	33%	158 279	-	158 279	158 279	-	158 279	-
Frais d'émission des emprunts	(a)	4 327 245	729 554	5 056 799	2 825 126	660 096	3 485 221	1 571 578
TOTAUX		4 956 794	933 852	5 890 645	3 454 675	728 195	4 182 869	1 707 776

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir. Cette dernière rubrique (charges à répartir) présente un solde nul. Les dernières dépenses remontent à l'année 2011 et sont relatives à l'élaboration d'un manuel de procédures et des fiches organisationnelles réalisée par un cabinet externe.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 660.096 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
- Banques, découverts	15 660 880	11 722 960
<u>Total</u>	<u>15 660 880</u>	<u>11 722 960</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
- Avances et acomptes reçus des clients	8 518 277	5 193 476
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>8 524 277</u>	<u>5 199 476</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
- Banques locales	200 199 874	141 054 211
- Banques étrangères	27 854 341	28 639 546
- Emprunts obligataires	236 243 000	210 145 000
- Certificats de dépôt	58 500 000	46 500 000
- Certificats de leasing	76 000 000	52 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>598 797 215</u>	<u>478 338 758</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 270 690	810 655
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	597 355	597 355
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 339 656	7 207 584
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 245 963	723 066
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(894 040)	(577 006)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>11 559 623</u>	<u>8 761 655</u>
<u>Total</u>	<u>610 356 838</u>	<u>487 100 412</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CERTIFICAT DE DEPOT ET CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats de Leasing ELBARAKA BANK	35 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	35 000 000	110 000 000	(110 000 000)	35 000 000	-	35 000 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	35 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	13 000 000	103 500 000	(81 500 000)	35 000 000	-	35 000 000
Certificats de Leasing ELWIFAK BANK	5 000 000	Remboursement après 90 jours de la date de souscription de chaque certificat	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
Certificats de Leasing ATTAKAFULIA	1 000 000	Remboursement après 90 jours de la date de souscription de chaque certificat	4 000 000	6 000 000	(9 000 000)	1 000 000	-	1 000 000
<u>Sous-total</u>			52 000 000	224 500 000	(200 500 000)	76 000 000	-	76 000 000
Certificats de dépôt	58 500 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	46 500 000	459 500 000	(447 500 000)	58 500 000	-	58 500 000
<u>Sous-total</u>			46 500 000	459 500 000	(447 500 000)	58 500 000	-	58 500 000
<u>Total des certificats de leasing et certificats de dépôts</u>			98 500 000	684 000 000	(648 000 000)	134 500 000	-	134 500 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
HL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	-	-	-	-	-	-
HL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	-	-	-	-	-	-
HL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-
HL 2013/1	20 000 000	Annuellement (2014-2018)	8 000 000	-	(4 000 000)	4 000 000	-	4 000 000
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2014-2018)	23 288 000	-	(6 000 000)	17 288 000	11 288 000	6 000 000
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	23 200 000	-	(6 016 000)	17 184 000	11 168 000	6 016 000
HL 2015/1	30 000 000	Annuellement (2016-2020)	27 760 000	-	(2 240 000)	25 520 000	19 520 000	6 000 000
HL 2015/2 SUB	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	23 897 000	-	(1 103 000)	22 794 000	17 794 000	5 000 000
HL 2015/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	40 000 000	-	(3 334 000)	36 666 000	33 332 000	3 334 000
HL 2016/1	20 000 000	Annuellement (2017-2021)	20 000 000	-	(4 000 000)	16 000 000	12 000 000	4 000 000
HL 2016/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	40 000 000	-	(2 439 000)	37 561 000	35 122 000	2 439 000
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	-	20 000 000	-	20 000 000	19 000 000	1 000 000
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	-	25 000 000	-	25 000 000	23 254 000	1 746 000
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	-	14 230 000	-	14 230 000	14 230 000	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>			210 145 000	59 230 000	(33 132 000)	236 243 000	196 708 000	39 535 000
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>								
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	5 639 546	-	(785 205)	4 854 341	3 997 708	856 633
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	12 000 000	-	-	12 000 000	12 000 000	-
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	8 000 000	-	-	8 000 000	8 000 000	-
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2027)	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			28 639 546	-	(785 205)	27 854 341	26 997 708	856 633

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>								
STB BANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	793 419	-	(793 419)	-	-	-
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	150 000	-	(150 000)	-	-	-
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	105 263	-	(105 263)	-	-	-
ATB 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimestriellement (2013-2017)	300 000	-	(300 000)	-	-	-
BTK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2017)	400 000	-	(400 000)	-	-	-
BT 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	1 750 000	-	(1 000 000)	750 000	-	750 000
BIAT 6 MDT (2013)	6 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	2 035 000	-	(1 331 061)	703 939	-	703 939
BT 2 MDT (2013)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	700 000	-	(400 000)	300 000	-	300 000
STB BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	1 362 765	-	(847 202)	515 564	-	515 564
BH 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	2 210 083	-	(1 066 715)	1 143 368	-	1 143 368
BTE 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 330 003	-	(641 219)	688 784	-	688 784
AMEN BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	1 951 615	-	(1 084 266)	867 350	-	867 350
BIAT 3 MDT (2014)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 350 000	-	(600 000)	750 000	150 000	600 000
ATB 2MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	900 000	-	(400 000)	500 000	100 000	400 000
AMENBANK 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	2 484 224	-	(782 016)	1 702 208	297 843	1 404 365
AMENBANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	823 450	-	(400 251)	423 199	-	423 199
AMENBANK 2 MDT (2014-2)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	822 210	-	(537 513)	284 697	-	284 697
AMENBANK 2 MDT (2014-3)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	954 919	-	(530 144)	424 776	-	424 776
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	825 000	-	(300 000)	525 000	225 000	300 000
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	825 000	-	(300 000)	525 000	225 000	300 000
BIAT 2,5MDT (2014)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 250 000	-	(555 556)	694 444	138 888	555 556
B.T.E 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	3 227 439	-	(990 832)	2 236 606	1 169 104	1 067 502
BH 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	2 967 989	-	(1 012 803)	1 955 186	867 790	1 087 397
ATB 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	900 000	-	(300 000)	600 000	300 000	300 000
BIAT 2,5MDT (2014-2)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 323 529	-	(588 235)	735 294	147 059	588 235
QNB 5MDT (2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2021)	3 571 429	-	(714 286)	2 857 143	2 142 857	714 286
BNA 5 MDT(2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	3 250 000	-	(1 000 000)	2 250 000	1 250 000	1 000 000
BIAT 5MDT (2015-1)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	3 250 000	-	(1 000 000)	2 250 000	1 250 000	1 000 000
BIAT 5MDT (2015-2)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2018)	2 630 446	-	(1 721 318)	909 128	-	909 128
BT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	2 100 000	-	(600 000)	1 500 000	900 000	600 000
BIAT 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	1 444 444	-	(444 444)	1 000 000	555 556	444 444
BIAT 4MDT (2015-1)	4 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	2 888 889	-	(888 889)	2 000 000	1 111 111	888 889
AMEN BANK 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	1 567 027	-	(376 089)	1 190 939	785 829	405 110
AMEN BANK 1MDT (2015-1)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	823 035	-	(197 563)	625 472	412 665	212 808

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BTL 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 600 000	-	(400 000)	1 200 000	800 000	400 000
BIAT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	2 400 000	-	(600 000)	1 800 000	1 200 000	600 000
BTL 1MDT (2015)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	800 000	-	(200 000)	600 000	400 000	200 000
AMEN BANK 1MDT (2015-2)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	822 957	-	(197 487)	625 470	412 702	212 768
BIAT 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 600 000	-	(400 000)	1 200 000	800 000	400 000
AMEN BANK 1MDT (2015-3)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	820 911	-	(198 340)	622 571	409 881	212 690
ATB 1,5MDT (2015-1)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 200 000	-	(300 000)	900 000	600 000	300 000
AMEN BANK 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 636 264	-	(395 343)	1 240 921	816 975	423 946
AMEN BANK 1,5MDT (1-2016)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 284 409	-	(310 689)	973 720	640 818	332 902
BT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	2 550 000	-	(600 000)	1 950 000	1 350 000	600 000
BIAT 2MDT (2016)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	1 800 000	-	(400 000)	1 400 000	1 000 000	400 000
BIAT 5MDT (2-2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	4 500 000	-	(1 000 000)	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BIAT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	2 684 211	-	(631 579)	2 052 632	1 421 053	631 579
BIAT 4MDT (2016)	4 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	3 600 000	-	(800 000)	2 800 000	2 000 000	800 000
AMEN BANK 1,5MDT (1-2016)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	1 361 966	-	(305 991)	1 055 975	728 042	327 933
BIAT 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	2 684 211	-	(631 579)	2 052 632	1 421 053	631 579
BTL 3 MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	2 850 000	-	(600 000)	2 250 000	1 650 000	600 000
BH 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	5 000 000	-	(875 737)	4 124 263	3 190 385	933 878
STB 10 MDT (2016)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	10 000 000	-	(2 000 000)	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATB 1 MDT (2016)	1 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	1 000 000	-	(200 000)	800 000	600 000	200 000
BNA 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	4 750 000	-	(1 000 000)	3 750 000	2 750 000	1 000 000
BIAT 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)	2 842 105	-	(631 579)	2 210 526	1 578 947	631 579
AMEN BANK 2 MDT (2016-1)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	2 000 000	-	(347 641)	1 652 359	1 281 808	370 552
AMEN BANK 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	3 000 000	-	(525 032)	2 474 968	1 920 555	554 413
AMEN BANK 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	3 000 000	-	(518 799)	2 481 201	1 925 392	555 810
AMEN BANK 2 MDT (2016-2)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	2 000 000	-	(348 799)	1 651 201	1 280 734	370 468
BIAT 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	-	5 000 000	(1 000 000)	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BNA 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)	-	5 000 000	(526 316)	4 473 684	3 157 895	1 315 790
BARAKA 5 MDT (2017-1)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	-	5 000 000	(421 307)	4 578 693	3 688 090	890 603
BARAKA 5 MDT (2017-2)	5 000 000	Semestriellement (2017-2022)	-	5 000 000	(421 307)	4 578 693	3 688 090	890 603
AMEN BANK 7MDT (2017)	7 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	-	7 000 000	(244 946)	6 755 054	5 531 015	1 224 039
BT 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	-	5 000 000	(500 000)	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BTL 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	-	3 000 000	(300 000)	2 700 000	2 100 000	600 000
AMEN BANK 5MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	-	5 000 000	(193 039)	4 806 961	3 935 923	871 038
AMEN BANK 3MDT (2017)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	-	3 000 000	(132 272)	2 867 728	2 350 265	517 463
ATB 3MDT (2017)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
BIAT 20MDT (2017)	20 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	-	20 000 000	(837 476)	19 162 524	15 672 818	3 489 706
BIAT 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2018-2020)	-	10 000 000	-	10 000 000	6 666 667	3 333 333
BH 5 MDT (2017)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2022)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 146 806	853 194
STB BANK 10MDT (2017)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2022)	-	10 000 000	(500 000)	9 500 000	7 500 000	2 000 000
CITIBANK 30 MDT	30 000 000	Crédit relais	20 000 000	64 000 000	(54 000 000)	30 000 000	-	30 000 000
Total des crédits des banques locales			141 054 211	155 000 000	(95 854 338)	200 199 874	118 044 615	82 155 259
Total général			478 338 758	898 230 000	(777 771 543)	598 797 215	341 750 323	257 046 892

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	712 924	780 240
<u>Sous total</u>	<u>712 924</u>	<u>780 240</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs, retenue de garantie	22 161	2 793
- Fournisseurs, Assurances décénales	32 430	-
<u>Sous total</u>	<u>54 592</u>	<u>2 793</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	28 331 702	3 367 327
- Effets à payer	111 407 617	63 361 206
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>139 747 149</u>	<u>66 736 362</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>140 514 665</u>	<u>67 519 395</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
- Personnel, rémunérations dues	108	108
- Personnel, provisions pour congés payés	145 643	108 995
- Personnel, autres charges à payer	600 000	465 000
- Etat, retenues sur salaires	154 104	114 314
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	1 050 308	693 402
- Etat, retenues sur TVA	-	5 095
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	183 018	58 580
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	23 889	29 750
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 27)	571 614	980 418
- Etat, contribution conjoncturelle (voir note 27)	574 200	759 052
- Etat, autres impôts et taxes à payer	135 568	74 367
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	4 369	3 270
- CNSS	338 128	257 467
- CAVIS	51 798	34 691
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	32 923	24 575
- Crédoeurs divers	456 226	230 351
- Prestataires Assurances	56 438	664 799
- Diverses Charges à payer	663 568	622 809
- Provisions pour risques et charges	125 000	439 375
<u>Total</u>	<u>5 166 903</u>	<u>5 566 418</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
- Capital social	(A)	40 180 000	28 700 000
- Réserve légale	(B)	2 137 538	1 541 814
- Réserve spéciale pour réinvestissement		3 487 979	3 487 979
- Réserve pour fonds social		150 000	-
- Primes d'émission		13 996 000	8 830 000
- Actions propres	(D)	(832 733)	(398 915)
- Complément d'apport		8 142	11 688
- Résultats reportés		5 177 500	4 846 306
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(E)	64 304 427	47 018 871
Résultat de l'exercice (1)		8 202 760	7 068 169
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	72 507 187	54 087 039
Nombre d'actions (2)	(C)	6 532 545	6 313 954
Résultat par action (1) / (2)		1,256	1,119

(A) L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 Dinars pour le porter de 28.700.000 Dinars à 40.180.000 Dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 DT par la création de 1.722.000 actions nouvelles émises au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions ont été souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription. Elles portent jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 DT (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2017 à D : 40.180.000 composé de 8.036.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 17 mai 2017, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Le conseil d'administration du 25 Août 2017, a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 4% du total des actions composant le capital à la date de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2017, soit 321.440 actions.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2016	44 194	398 915
Achats de la période	116 381	1 033 154
Cessions de la période	(66 199)	(595 791)
Complément d'apport		(3 546)
Attribution d'actions gratuites	6 825	
Solde au 31 décembre 2017	101 201	832 733

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2017, 1,28% des actions en circulation.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2017 à D : 12.393.371 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement	3 487 979
- Primes d'émission	8 830 000
- Résultats reportés	75 392

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2017
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2015	28 700 000	1 163 016	3 487 979	8 830 000	-	2 940 255	(1 292)	12 529	4 635 703	49 768 190
Affectations approuvées par l'A.G.O du 1 ^{er} Juin 2016		378 798				4 256 905			(4 635 703)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015						(2 353 400)				(2 353 400)
Rachat d'actions propres							(656 955)			(656 955)
Encaissement de dividendes sur actions propres						2 546				2 546
Cession d'actions propres							259 333	(842)		258 491
Résultat de l'exercice 2016									7 068 169	7 068 169
Solde au 31 décembre 2016	28 700 000	1 541 814	3 487 979	8 830 000	-	4 846 306	(398 915)	11 688	7 068 169	54 087 039
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 17 Mai 2017	11 480 000			5 166 000		(2 870 000)				13 776 000
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 Mai 2017		595 724			150 000	6 322 445			(7 068 169)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016						(3 157 000)				(3 157 000)
Rachat d'actions propres							(1 033 154)			(1 033 154)
Encaissement de dividendes sur actions propres						35 750				35 750
Cession d'actions propres							599 337	(3 545)		595 791
Résultat de l'exercice 2017									8 202 760	8 202 760
Solde au 31 décembre 2017	40 180 000	2 137 538	3 487 979	13 996 000	150 000	5 177 500	(832 733)	8 142	8 202 760	72 507 187

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Intérêts de leasing	66 738 625	49 446 765
- Intérêts de retard	867 800	922 499
- Prélouer	253 876	197 414
- Frais de dossier	554 688	515 609
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	488 576	265 298
- Frais de rejet	820 022	654 585
- Commissions d'assurance	170 000	142 000
Total des produits	<u>69 893 586</u>	<u>52 144 170</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	278 845	157 878
Intérêts de retard antérieurs	29 596	8 021
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(562 855)	(433 692)
Intérêts de retard	(19 732)	(49 768)
Variation des produits réservés	<u>(274 147)</u>	<u>(317 561)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>69 619 440</u>	<u>51 826 610</u>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	561 377 391	414 960 399
. A la fin de la période	794 391 251	561 377 391
. Moyenne (A)	677 884 321	488 168 895
- Intérêts de la période (B)	66 738 625	49 446 765
- Taux moyen (B) / (A)	9,85%	10,13%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	17 452 078	13 865 384
- Intérêts des crédits des banques locales	12 730 910	8 366 786
- Intérêts des crédits des banques étrangères	1 602 827	921 863
- Intérêts des autres opérations de financement	9 912 460	6 543 913
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	660 096	489 612
Total des charges financières des emprunts (A)	<u>42 358 371</u>	<u>30 187 558</u>
- Intérêts des comptes courants	1 699 899	242 566
- Autres charges financières	37 597	3 023
Total des autres charges financières	<u>1 737 497</u>	<u>245 589</u>
Total général	<u>44 095 868</u>	<u>30 433 146</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	478 338 758	359 374 386
. A la fin de l'exercice	598 797 215	478 338 758
. Moyenne (B)	538 567 986	418 856 572
- Taux moyen (A) / (B)	7,86%	7,21%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dividendes	193 328	237 221
- Plus values sur cession des actions	-	110 421
- Plus values sur cession des titres SICAV	88	7 330
- Revenus des comptes créditeurs	94 416	87 264
- Moins values sur cession des titres SICAV	-	(2 704)
- Moins values sur cession des titres cotés	(113 019)	-
- Revenus des certificats de dépôt	-	106 740
- Revenus des comptes courants associés	8 877	8 000
- Plus values latentes sur titres SICAV	699	490
- Jetons de présences reçus des filiales	-	6 750
<u>Total</u>	<u>184 389</u>	<u>561 512</u>

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'analysent comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Produits locatifs	30 266	28 825
<u>Total</u>	<u>30 266</u>	<u>28 825</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Salaires et complément de salaires	5 560 299	4 350 552
- Cotisations de sécurité sociale	1 003 296	759 262
- Autres charges sociales	483 998	355 575
<u>Total</u>	<u>7 047 593</u>	<u>5 465 389</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	60 172	39 691
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	468 232	472 644
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	68 099	-
<u>Total</u>	<u>596 503</u>	<u>512 335</u>

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Achat de matières et fournitures	353 671	330 762
<u>Total des achats</u>	<u>353 671</u>	<u>330 762</u>
- Locations	414 596	368 246
- Entretien et réparations	83 996	73 759
- Primes d'assurances	111 333	96 076
- Etudes, recherches et services extérieurs	119	-
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>610 044</u>	<u>538 081</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	461 445	433 839
- Publicités, publications, relations publiques	443 260	527 139
- Déplacements, missions et réceptions	210 194	238 647
- Frais postaux et de télécommunications	320 219	264 050
- Services bancaires et assimilés	458 955	358 957
- Autres	219 319	157 773
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 113 391</u>	<u>1 980 404</u>
- Jetons de présence	75 000	75 000
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	18 750	18 750
- Rémunération du Comité de risques	18 750	18 750
<u>Total des charges diverses</u>	<u>112 500</u>	<u>112 500</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	162 151	123 273
- T.C.L	161 004	121 587
- Droits d'enregistrement et de timbres	44 633	49 439
- Autres impôts et taxes	22 417	32 752
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>390 205</u>	<u>327 050</u>
<u>Total général</u>	<u>3 579 811</u>	<u>3 288 798</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 826 908	3 328 946
- Dotations aux provisions collectives	430 000	200 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 394 633)	(1 093 001)
- Dotation aux provisions additionnelles	-	26 484
<u>Total</u>	<u>2 862 275</u>	<u>2 462 429</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	71 881	50 010
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	96 540	116 325
- Dotations aux provisions pour risques et charges	75 000	389 375
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(102 371)	(108 425)
<u>Total</u>	<u>141 050</u>	<u>447 285</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Reprises sur provisions pour risques et charges	(389 375)	-
- Redressement social	187 439	-
- Redressement fiscal	557 800	-
- Apurement de comptes	113	14 228
- Pénalités	17 645	255
- Moins value sur cessions d'immobilisations	26 900	21
- Autres pertes ordinaires	36 793	861
<u>Total</u>	<u>437 315</u>	<u>15 366</u>

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	46 062
- Autres gains sur éléments exceptionnels	81	13 099
<u>Total</u>	<u>81</u>	<u>59 161</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
Résultat comptable	8 202 760	7 068 169
A réintégrer		
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 256 908	3 555 430
- Dotations aux provisions pour risques et charges	75 000	389 375
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	71 881	50 010
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres	96 540	116 325
- Reprises sur provisions fiscales	1 394 633	1 093 001
- Provisions fiscales 2014/2013 pour affaires en cours	3 226 788	2 983 465
- Créances abandonnées	-	14 228
- Impôt sur les sociétés	2 296 801	2 024 139
- Contribution conjonctuelle	574 200	759 052
- Redressements fiscal et social	745 240	-
- Diverses charges non déductibles	100 826	52 941
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	1 394 633	1 093 001
- Provisions fiscales 2014/2013 pour affaires en cours	3 226 788	2 983 465
- Reprises sur provisions pour risques et charges	389 375	-
- Dividendes	193 328	237 221
Bénéfice fiscal avant provisions	15 837 452	13 792 448
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	4 256 908	3 555 430
Provisions pour dépréciation de titres cotés	96 540	116 325
Bénéfice fiscal	11 484 004	10 120 693
Impôt sur les sociétés (au taux de 20%)	2 296 801	2 024 139
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	1 573 425	823 820
- Retenues à la source	151 761	219 900
Impôt à payer (Report d'impôt)	571 615	980 418
Contribution conjonctuelle	574 200	759 052

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 4	24 089 705	20 317 031
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 4	(29 560 226)	(24 089 705)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 4	50 736	66 110
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 4	(119 656)	(50 736)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(5 193 476)	(5 679 303)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	8 518 277	5 193 476
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 4	(2 883 079)	(2 153 794)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 4	3 347 211	2 883 079
- TVA collectée		60 025 117	46 248 673
- TVA collectée sur avances et acomptes		(622 336)	(397 550)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 16	371 894 824	280 540 698
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	3 185 228	2 726 231
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(1 082 848)	(909 638)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	224 099	365 309
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	16 234 470	9 479 145
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>448 108 048</u>	<u>334 539 023</u>

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	66 736 362	31 745 904
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(139 747 149)	(66 736 362)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 4	549 729 502	390 614 435
- TVA sur Investissements	+	74 278 333	55 495 036
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	29 750	60 000
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	(23 889)	(29 750)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>551 002 909</u>	<u>411 149 263</u>

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(34 517)	(21 781)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	31 488	34 517
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(100 152)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	100 152	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(40 100)	(38 500)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	40 100	40 100
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(71 745)	(41 726)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	92 789	71 745
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	780 240	186 948
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(712 924)	(780 240)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	108	2 156
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	(108)	(108)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	108 995	97 122
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(145 643)	(108 995)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	465 000	300 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(600 000)	(465 000)
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en début de période	+ Note 14	-	7 670
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en fin de période	- Note 14	-	-
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	114 314	90 544
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(154 104)	(114 314)
- Etat, Redevances de compensation en début de période	+ Note 14	-	27 042
- Etat, Redevance de compensation en fin de période	- Note 14	-	-
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	693 402	467 430
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(1 050 308)	(693 402)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	257 467	209 890
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(338 128)	(257 467)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	34 691	26 782
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(51 798)	(34 691)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	24 575	15 304
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(32 923)	(24 575)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	622 809	561 228
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(663 568)	(622 809)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	343 540	453 000
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(287 585)	(258 050)
- TVA, payée sur biens et services	+	1 176 049	646 632
- Charges de personnel	+ Note 20	7 047 593	5 465 389
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	3 579 811	3 288 798
- Impôts et taxes	- Note 22	(390 205)	(327 050)
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>10 839 314</u>	<u>8 203 588</u>

NOTE 31 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	729 554	957 726
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	58 580	57 202
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(183 018)	(58 580)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	7 207 584	4 402 035
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(8 339 656)	(7 207 584)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	1 408 010	1 041 372
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(2 868 045)	(1 408 010)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 12	(577 006)	(468 623)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 12	894 040	577 006
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 12	723 066	678 853
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 12	(1 245 963)	(723 066)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	44 095 868	30 433 146
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(660 096)	(489 612)
<u>Intérêts payés</u>		<u>41 242 920</u>	<u>27 791 865</u>

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 14	980 418	383 764
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 14	(571 614)	(980 418)
- Etat, contribution conjoncturelle début de période	+ Note 14	759 052	-
- Etat, contribution conjoncturelle fin de période	- Note 14	(574 200)	(759 052)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	+ Note 9	(118 054)	(118 054)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	- Note 9	118 054	118 054
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 14	5 095	8 201
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 14	-	(5 095)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	74 367	54 841
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(135 568)	(74 367)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	3 270	2 771
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(4 369)	(3 270)
- Régularisation de TVA suite au contrôle fiscal	-	(127 975)	-
- Impôts et taxes	+ Note 22	390 205	327 050
- Contribution conjoncturelle	+ Note 27	574 200	759 052
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	2 296 801	2 024 139
<u>Impôts payés</u>		<u>3 669 680</u>	<u>1 737 614</u>

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	92 650	105 338
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	3 896 993	1 215 887
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	2 793	3 848 788
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(54 592)	(2 793)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u>		<u>3 937 844</u>	<u>5 167 220</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	186 900	9 458
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 25	(26 900)	(21)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	-	46 062
<u>Encaissements provenant de la cession</u>		<u>160 000</u>	<u>55 499</u>

NOTE 35 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Dividendes	+ Note 15	3 157 000	2 353 400
- Dividendes sur actions propres	- Note 15	(35 750)	(2 546)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>3 121 250</u>	<u>2 350 854</u>

NOTE 36 : Autres flux liés à l'exploitation

		<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	489 489	403 461
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(859 301)	(489 489)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	110 181	37 884
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(50 942)	(110 181)
- Placements en début de période	+ Note 6	1 601 913	2 714 220
- Placements en fin de période	- Note 6	(1 511 641)	(1 601 913)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	100 000	100 000
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	(100 000)	(100 000)
- Compte courant "NIDA" en début de période	+ Note 9	-	-
- Compte courant "NIDA" en fin de période	- Note 9	(250 000)	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(230 351)	(108 179)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	456 226	230 351
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(664 799)	(292 420)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	56 438	664 799
- Frais d'augmentation du capital	- Note 9	(204 297)	-
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18	193 416	352 267
- Plus values latentes sur titres SICAV	- Note 18	699	490
- Moins values sur cessions titres cotés	- Note 18	(113 019)	-
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	103 293	208 754
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	81	13 099
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(799 790)	(15 344)
		<u>(1 672 405)</u>	<u>2 007 799</u>
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>			

Note 37 : Informations sur les parties liées :

Engagement Leasing

AMILCA LLD

Au cours de l'exercice 2017, HL a mis en force 65 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, pour une valeur totale de 5 189 102 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 11 552 534 dinars.

La marge brute réalisée en 2017 sur ces contrats s'élève à 590 823 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 7 099 861 dinars.

NIDA SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 290 141 dinars

La marge brute réalisée en 2017 sur ces contrats s'élève à 5 959 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 54 007 dinars.

Société Financière Tunisienne

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la Société Financière Tunisienne, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, porte sur un montant de 300 000 dinars.

La marge brute réalisée en 2017 sur ce contrat s'élève à 17 876 dinars.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier de ce contrat s'élève à 147 789 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 633 541 dinars

La marge brute réalisée en 2017 sur ces contrats s'élève à 31 842 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 250 070 dinars.

MANUFACTURING INTLE COMPAGNY « MIC »

Au cours de l'exercice 2017, HL a mis en force 2 contrats au profit de la société « MANUFACTURING INTLE COMPAGNY (MIC) », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 517 768 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 610 689 dinars.

La marge brute réalisée en 2017 sur ces contrats s'élève à 15 422 dinars.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier de ces contrats s'élève à 615 356 dinars.

STE PRYM FASHION TUNISIE

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société PRYM FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 29 008 dinars, racheté en 2017.

La marge brute réalisée en 2017 sur ce contrat s'élève à 357 dinars.

STE INVESTMENT TRUST TUNISIA

Au cours de l'exercice 2017, HL a mis en force un contrat au profit de la société « INVESTMENT TRUST TUNISIA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 148 464 dinars.

La marge brute réalisée en 2017 sur ce contrat s'élève à 1 486 dinars.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier de ce contrat s'élève à 105 374 dinars.

STE HERMES CONSEIL

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « HERMES CONSEIL », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 102 681 dinars.

La marge brute réalisée en 2017 sur ces contrats est nul.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier de ces contrats s'élève à 2 dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière ECHARIFA

1- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 3 décembre 2016 au 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève 21.820 DT.

2- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 82.000.000 DT, durant la période allant du 2 janvier 2017 au 27 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 471.094 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 6.500.000 DT.

Société Immobilière AL KADIRIA

1- HL a réalisé, en 2016, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 15 décembre 2016 et échéant le 14 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 2.602 DT.

2- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 16.500.000 DT, durant la période allant du 14 janvier 2017 au 27 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 86.242 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 4.000.000 DT.

Abdelkader ESSEGHAIER

1- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 13 décembre 2016 au 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 8.408 DT.

2- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 36.500.000 DT, durant la période allant du 12 janvier 2017 au 17 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 213.077 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 3.000.000 DT.

PRYM FASHION TUNISIE

1- HL a réalisé, en 2016, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 14 décembre 2016 et échéant le 13 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 1.201 DT.

2- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 9.000.000 DT, durant la période allant du 13 janvier 2017 au 15 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 57.666 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 1.000.000 DT.

EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT

1- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 14 décembre 2016 au 19 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 3.003 DT.

2- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 15.500.000 DT, durant la période allant du 13 janvier 2017 au 14 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 90.902 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 1.500.000 DT.

SOCIETE ECLAIR PRYM TUNISIE

HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE » dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 22 novembre 2017 au 21 janvier 2018, au taux facial de 7,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 4.141 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 1.000.000 DT.

LES BATIMENTS MODERNES

1- HL a réalisé, en 2016, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 23 décembre 2016 et échéant le 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 4.204 DT.

2- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 20.000.000 DT, durant la période allant du 22 janvier 2017 au 23 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 115.543 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 1.500.000 DT.

CAPITALEASE SEED FUND 2

HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès du fonds « CAPITALEASE SEED FUND 2 » dans laquelle elle a des actionnaires communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 24 mars 2017 au 19 décembre 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 26.703 DT.

Immobilière Mutuelle Assurance de l'Enseignement

1- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société « Immobilière Mutuelle Assurance de l'Enseignement » dans laquelle elle a des actionnaires communs, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 11 novembre 2016 au 9 février 2017, à des taux variant entre 7,25% et 7,33 %.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 26.406 DT.

2- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société « Immobilière Mutuelle Assurance de l'Enseignement » dans laquelle elle a des actionnaires communs, pour un montant global de 26.000.000 DT, durant la période allant du 28 janvier 2017 au 28 novembre 2017, à des taux variant entre 7,25% et 7,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 113.035 DT.

Avances en compte courant associés

1- Le conseil d'administration, réuni le 29 juillet 2015, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 100.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2017, s'élève à 8.000 dinars.

2- Le conseil d'administration, réuni le 15 décembre 2017, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « NIDA SA », dans laquelle votre société détient 29,84% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2017, s'élève à 876 dinars.

Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease à fin 2017 sont au nombre de 11.

Les charges supportées au titre de l'année 2017 s'élèvent à 179 755DT.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 8 mars 2017, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2017 à 31 944 dinars hors taxes, soit 35 779 dinars toutes taxes comprises.

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants se détaillent comme suit:

	PDG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2017	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2017	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2017
Avantages à court terme	352 980	1 819	366 920	73 805	112 500	112 500
Rémunérations brutes	290 000		254 052	49 052		
Charges sociales	7 177	1 819	64 748	24 753		
Assurances	55 803		48 121			
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	112 500	112 500
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	10 255	-	-	-
	352 980	1 819	377 175	73 805	112 500	112 500

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

En outre, le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président Directeur Général la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 30.000 DT.

NOTE 38 : Événements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 23mars2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 852.730.750 DT, un bénéfice net de 8.202.760 DT et une trésorerie négative à la fin de la période de 10.989.692 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2017, les créances s'élèvent à 837 402 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 25 798 KDT et les agios réservés ont atteint 1 696 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de

contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 23 Mars 2018

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

1- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 82.000.000 DT, durant la période allant du 2 janvier 2017 au 27 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 471.094 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 6.500.000 DT.

2- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 16.500.000 DT, durant la période allant du 14 janvier 2017 au 27 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 86.242 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 4.000.000 DT.

3- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 36.500.000 DT, durant la période allant du 12 janvier 2017 au 17 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 213.077 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 3.000.000 DT.

4- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 9.000.000 DT, durant la période allant du 13 janvier 2017 au 15 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 57.666 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 1.000.000 DT.

5- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 15.500.000 DT, durant la période allant du 13 janvier 2017 au 14 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 90.902 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 1.500.000 DT.

6- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE » dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 22 novembre 2017 au 21 janvier 2018, au taux facial de 7,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 4.141 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 1.000.000 DT.

7- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 20.000.000 DT, durant la période allant du 22 janvier 2017 au 23 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 115.543 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 1.500.000 DT.

8- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès du fonds « CAPITALEASE SEED FUND 2 » dans laquelle elle a des actionnaires communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 24 mars 2017 au 19 décembre 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 26.703 DT.

9- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société « Immobilière Mutuelle Assurance de l'Enseignement » dans laquelle elle a des actionnaires communs, pour un montant global de 26.000.000 DT, durant la période allant du 28 janvier 2017 au 28 novembre 2017, à des taux variant entre 7,25% et 7,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 113.035 DT

10- Le conseil d'administration, réuni le 15 décembre 2017, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « NIDA SA », dans laquelle votre société détient 29,84% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2017, s'élève à 876 dinars.

I. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- Votre conseil d'administration, réuni le 29 juillet 2015, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 100.000 DT, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2017, s'élève à 8 000 dinars.

2- Le conseil d'administration réuni le 8 mars 2017, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2017 à 31 944 dinars hors taxes, soit 35 779 dinars toutes taxes comprises.

3- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 3 décembre 2016 au 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 21.820 DT.

4- HL a réalisé, en 2016, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 15 décembre 2016 et échéant le 14 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 2.602 DT.

5- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 13 décembre 2016 au 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 8.408 DT.

6- HL a réalisé, en 2016, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 14 décembre 2016 et échéant le 13 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 1.201 DT.

7- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 14 décembre 2016 au 19 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 3.003 DT.

8- HL a réalisé, en 2016, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 23 décembre 2016 et échéant le 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 4.204 DT.

9- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société « Immobilière Mutuelle Assurance de l'Enseignement » dans laquelle elle a des actionnaires communs, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 11 novembre 2016 au 9 février 2017, à des taux variant entre 7,25% et 7,33 %.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 26.406 DT.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

– Le conseil d'administration réuni le 17 Mai 2017, a nommé Mr Hédi DJILANI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société. Il ne lui a été alloué à ce titre, aucune rémunération.

– Le conseil d'administration réuni le 17 Mai 2017, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Directeur Général de la société. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 19 Mai 2017.

Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

– Le conseil d'administration réuni le 17 Mai 2017 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 19 Mai 2017. Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de

la cotisation sociale et de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et d'une indemnité de départ à la retraite fixée à six salaires bruts à l'instar de tout le personnel ainsi que la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2017, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2017.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	PDG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2017	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2017	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2017
Avantages à court terme	352 980	1 819	366 920	73 805	112 500	112 500
Rémunérations brutes	290 000		254 052	49 052		
Charges sociales	7 177	1 819	64 748	24 753		
Assurances	55 803		48 121			
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	112 500	112 500
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	10 255	-	-	-
	352 980	1 819	377 175	73 805	112 500	112 500

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 30.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 23 Mars 2018

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR

FINOR

Mustapha MEDHIOUB